

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil municipal Jeudi 3 novembre 2016, à 17 h 30, à l'église

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Jean-Philippe Mathieu (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 384-11-16

Avis de convocation

Considérant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (nommée ci-après « LCV ») stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au plus tard 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance;

Considérant que la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, déclare qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le mercredi 2 novembre 2016, avant 17 h, conformément à l'article 338 LCV;

Considérant les articles 323 et 324 LCV;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. 385-11-16

Ouverture de la séance

À 17 h 30, Mme la mairesse souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

3. 386-11-16

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

Divers

4. Demande de rencontre aux élus de Lac-Beauport concernant le chemin de la Traverse de Laval, entre Sainte-Brigitte-de-Laval et Lac-Beauport

Période de questions

5. Période de questions

Dispositions finales

6. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

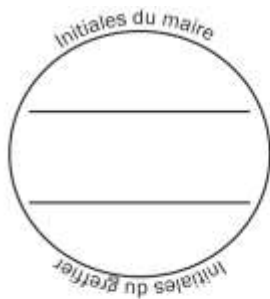
DIVERS

4. 387-11-16

Demande de rencontre aux élus de Lac-Beauport concernant le chemin de la Traverse de Laval, entre Sainte-Brigitte-de-Laval et Lac-Beauport

Considérant l'état lamentable d'usure et de désuétude du chemin de la Traverse qui relie Sainte-Brigitte-de-Laval à Lac-Beauport;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a, à plusieurs reprises, tenté de rencontrer le conseil municipal de Lac-Beauport afin de discuter de l'état de la chaussée du chemin de la Traverse de Laval;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant qu'aucune rencontre n'a eu lieu à ce jour, malgré les demandes répétées de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval ne peut tolérer l'état actuel du chemin de la Traverse de Laval;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a restauré la partie de route du chemin de la Traverse de Laval se situant sur son territoire;

Considérant la rencontre du 11 décembre 2015 en présence des directeurs généraux et des mairesses de Sainte-Brigitte-de-Laval et de Lac-Beauport, du député de Montmorency et de la députée de Chauveau relativement à l'état du chemin de la Traverse et les solutions possibles envisagées, notamment d'une rétrocession au ministère des Transports du Québec;

Considérant le projet de piste cyclable entre Sainte-Brigitte-de-Laval et Lac-Beauport, qui s'inscrit dans le projet de la Traversée de la Jacques-Cartier de mars 2015;

Considérant que le projet présenté par la MRC de La Jacques-Cartier a été retenu par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) dans le cadre de la trame verte et bleue métropolitaine;

Considérant que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention gouvernementale considérable, en autant que les travaux soient réalisés avant novembre 2017;

Considérant que le chemin de la Traverse de Laval est le seul lien que possède Sainte-Brigitte-de-Laval avec le reste de la MRC de La Jacques-Cartier;

Considérant l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie de la municipalité de Lac-Beauport et de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, notamment l'article 5 concernant l'état des routes;

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval considère la sécurité, non seulement de ses citoyens, mais de tous les usagers de ses routes, étant primordiale :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De demander une rencontre formelle avec les élus de Lac-Beauport afin de discuter de l'état du chemin de la Traverse de Laval et des solutions pouvant être apportées afin de dénouer l'impasse;
- Que cette demande de rencontre soit présentée au conseil municipal de Lac-Beauport lors de la séance du 7 novembre 2016 et qu'une réponse officielle soit transmise dans les meilleurs délais à la Ville;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

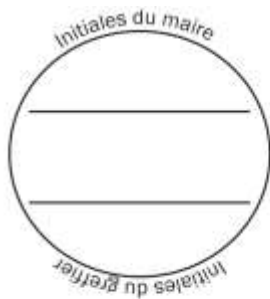
7. 388-11-16

Période de questions

À 17 h 37, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 17 h 50.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

DISPOSITIONS FINALES

8. 389-11-16 Levée de la séance

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 17 h 51.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Mme Andrée-Anne Turcotte
Greffière adjointe

¹ [Note au lecteur]

La mairesse, ou toute personne présidant une séance du conseil, a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.